

209C0138
FR0000074759-FS0055

27 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FLEURY MICHON

(Euronext Paris)

Par courrier du 27 janvier 2009, la société Bestinver Gestion SA SGIIC (CL Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2009, par suite d'une cession d'actions FLEURY MICHON sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société FLEURY MICHON et détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, 493 823 actions FLEURY MICHON représentant autant de droits de vote, soit 9,69% du capital et 6,04% des droits de vote de cette société.

(1) Sur la base d'un capital composé de 5 095 924 actions représentant 8 169 827 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.